



2-150, allée Woodside Lane
Fredericton (NB) E3C 2R9
506-452-8101
alliance@fermeNBfarm.ca
www.fermenbfarm.ca

January 2018- eActivity Report

Rapport d'activité électronique – janvier 2018

*To promote a sustainable and prosperous
agriculture industry
Favoriser une industrie de l'agriculture
durable et rentable*

Rapport d'activité électronique, janvier 2018

1) 2018 Assemblée générale annuelle - l'évolution de l'agriculture et de la nourriture

Communiqué de presse

Fredericton, le 24 janvier 2018 – Lors de la 12^e assemblée générale annuelle de l'Alliance agricole du Nouveau-Brunswick, qui a eu lieu les 18 et 19 janvier 2018, les délégués et les invités se sont rassemblés en grand nombre pour passer en revue les réalisations de l'Alliance en 2017, discuter des défis qui attendent le secteur agricole du Nouveau-Brunswick et entendre de quoi sera fait 2018 à l'Alliance.

« 2017 fut une année des plus intéressante et exigeante pour le secteur agricole – nous avons dû défendre les intérêts de nos membres sur plusieurs fronts aussi bien au fédéral qu'au provincial, et agir en amont sur certains programmes et politiques clés. Nous sommes très heureux d'avoir réussi à convaincre le gouvernement de maintenir l'exemption sur le carburant, qui minimise l'impact financier de la *Loi sur les changements climatiques* et de ses règlements. Nous sommes toutefois très déçus ne pas avoir fait de progrès en ce qui concerne la protection des terres agricoles », a indiqué le président de l'Alliance, Christian Michaud.

M. Michaud ajoute qu'en s'adressant à l'assemblée, le ministre Andrew Harvey a reconnu l'importance de notre secteur pour l'économie de la province et l'a décrit comme un créateur d'emplois important. Le ministre a aussi donné un aperçu du prochain cadre, le Partenariat canadien pour l'agriculture, qui entre en vigueur en avril 2018. Il a mentionné quelques initiatives importantes de 2017, dont le lancement du nouveau programme L'Agriculture en classe et la mise sur pied de la Coopération agroalimentaire du Nouveau-Brunswick. Il s'est également engagé à continuer à travailler à la mise en œuvre de la politique sur l'utilisation des terres agricoles. M. Michaud a déclaré que les délégués ont été particulièrement heureux que le ministre Harvey se joigne à eux pour la majeure partie de la rencontre, en plus d'assister au banquet.

La présentation de Lance Stockbrugger a permis aux délégués et autres personnes présentes de mieux comprendre les modifications proposées au régime fiscal envisagées par le gouvernement fédéral et les répercussions pour les producteurs.

Faith Matchett, Financement agricole Canada, a encore une fois donné beaucoup d'informations utiles. Elle a fait un survol des tendances alimentaires, des préférences des consommateurs et des changements technologiques et proposé des pistes de solutions pour que l'industrie agricole s'y adapte.

Durant la réunion, plusieurs de nos partenaires de l'industrie ont donné des mises à jour sur différents sujets, dont le Plan de ferme environnemental, le partenariat SPADE (Sunrise Partnership for Agriculture Development and Education), la *Loi sur les changements climatiques* provinciale et le Partenariat canadien pour l'agriculture. Les délégués ont également discuté des résolutions présentées et en ont adopté une partie. Ces résolutions orienteront le Conseil quant aux enjeux et aux défis sur lesquels l'Alliance devrait se pencher durant l'année qui commence.

Plusieurs personnes, dont des producteurs, ont été reconnues pour leur apport à l'agriculture au Nouveau-Brunswick :



Le Prix de l'agronome James Robb - Gaëtan Chiasson, le prix a été remis par Mike Bouma, administrateur de l'Alliance



Le Prix du nouvel agriculteur - Steve & Madison Bates, le prix a été remis par Emily Simms, de Financement agricole Canada;



Le Prix à l'innovation - Jacques Laviolette, le prix été remis par Jay Labonte, de Financement agricole Canada



Le titre d'Ambassadrice - Cyndy Jewett Crowne Plaza, le prix a été remis par Mike Bouma, administrateur de l'Alliance



Le prix d'Ambassadrice de l'agriculture de l'année - Sue Rickards, le prix a été remis par Mike Bouma, administrateur de l'Alliance

Christian Michaud a été élu président de l'Alliance. Également au comité exécutif de l'Alliance :

- Lisa Ashworth, première vice-présidente
- Dwayne Perry, second vice-président
- Marc Ouellet, secrétaire
- Mike Slocum, trésorier

Vous trouverez ci-joint la liste complète des administrateurs.

2) Rencontre entre le comité exécutif de l'Alliance et l'hon. Gilles LePage, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Croissance démographique

Le comité exécutif de l'Alliance a rencontré le ministre LePage en janvier pour discuter des inégalités dans les normes d'emploi par rapport aux autres provinces ainsi que des hausses des taux de cotisation de l'indemnisation des accidents du travail qu'on observe depuis quelques années. La rencontre nous a permis d'expliquer en quoi les circonstances de l'industrie agricole diffèrent des autres industries pour ce qui est des heures supplémentaires durant de courtes périodes de l'année. Afin de mesurer l'ampleur de la situation, l'Alliance collaborera avec le personnel du ministère pour mettre au point un sondage qui sera distribué dans notre prochain rapport d'activité électronique. D'autres discussions auront lieu avec le ministère une fois les résultats du sondage connus.

Nous allons maintenant demander une rencontre avec le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB pour discuter des questions entourant les taux de cotisation de l'indemnisation des accidents du travail.

Nous avons également appris que les employeurs peuvent communiquer avec le Bureau de résolution de problèmes pour demander de l'aide en cas de désaccord avec une décision concernant une réclamation de Travail sécuritaire NB ou d'insatisfaction à l'endroit d'un service reçu. Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

3) Après la loi sur le changement climatique - éditorial

Le 20 décembre 2017

L'agriculture offre un potentiel très promoteur pour la région de l'Atlantique. Ce secteur économique est central et constitue le fondement qui nous permettra de traverser l'assaut des changements climatiques. Une saison de croissance plus longue et des précipitations en quantité suffisante de même que la gérance active de la terre placent l'agriculture en Atlantique à l'avant-plan du développement futur. Les agriculteurs, habitués aux caprices de la météo et des marchés, tendent à s'adapter au changement car le changement fait partie de leur quotidien, de sorte que leurs intérêts sont souvent subordonnés à ceux d'autres secteurs dont la résistance au changement est plus tenace et la voix plus stridente.

Les agriculteurs d'aujourd'hui font face à un tsunami de défis financiers et réglementaires tout en essayant de demeurer compétitifs, de poursuivre la croissance de leurs activités, de créer d'autres emplois, d'innover et d'investir dans leur entreprise pour en assurer la durabilité et satisfaire aux demandes du marché. Le Nouveau-Brunswick a récemment introduit sa Loi sur les changements climatiques qui entrera en vigueur le 1er avril 2018. Préalablement à son introduction, le gouvernement provincial n'a dévoilé aucun plan pour la tarification du carbone, occasionnant plusieurs inquiétudes concernant les impacts potentiels immédiats et dommageables de ce plan entouré de mystère pour tous les secteurs. L'agriculture, en particulier, a besoin d'amplement de temps pour apporter des changements structurels en raison de l'imprévisibilité de son principal partenaire, Dame nature. Ce que nous comprenons de cette situation c'est que l'accent sera mis sur les principaux émetteurs de carbone, avec l'objectif de diminuer les impacts sur les consommateurs.

Notre organisation est ravie qu'il y ait une reconnaissance de notre secteur et que les producteurs agricoles professionnels inscrits (PAPI) puissent continuer à bénéficier des exonérations de taxes déjà en vigueur sur le carburant marqué et régulier. Il est important de prendre note que le carburant marqué (ex. : le diesel exempté de taxes) ne doit pas être utilisé pour les véhicules immatriculés pour une utilisation routière, car cela conduira à des amendes et/ou des pénalités de 1000 \$ en cas de première offense. Davantage d'informations se retrouvent sur notre site Web www.fermeNBfarm.ca, à la section Remboursement de la taxe sur l'essence et le carburant.

Néanmoins, plusieurs incertitudes demeurent. C'est pourquoi l'Alliance souhaite indiquer clairement au gouvernement que des consultations significatives doivent être tenues tout en développant la réglementation, en élaborant le mandat du fonds sur les changements climatiques et en déterminant si oui ou non le gouvernement fédéral jugera le plan provincial proposé sur les changements climatiques suffisamment acceptable. On se demande si, au-delà des préoccupations relatives à la compétitivité à l'échelle internationale, les règles du jeu seront équitables entre les provinces lorsque viendra le temps d'élaborer une réglementation ainsi que le mandat du fonds sur les changements climatiques.

Au cours des dernières années, l'Alliance agricole a fait des présentations devant le comité provincial sur les changements climatiques de l'Assemblée législative et le Comité sénatorial permanent pour exprimer ses préoccupations et offrir des recommandations sur la tarification du carbone. Bien que des représentants du ministère de l'Environnement et des

Gouvernements locaux aient communiqué avec notre organisation, il ne nous est pas apparu tout à fait clair comment le Plan d'action sur les changements climatiques tirera avantage de la façon dont l'agriculture pourrait contribuer à l'atteinte des objectifs en matière de changements climatiques, dont la séquestration du carbone ou l'adaptation par la mise en œuvre de pratiques de gestion bénéfiques.

Peu importe les réglementations imaginées, les actions envisagées par le gouvernement afin d'atteindre ses objectifs de réduction d'émissions de carbone et la réglementation finale mise en œuvre par le gouvernement fédéral, nous devrions être mis au courant des détails et avoir l'occasion de participer activement à son élaboration. En nous tenant à l'écart, le gouvernement court le risque de concevoir un mécanisme qui donnera lieu à des conséquences imprévues néfastes pour le secteur agricole.

L'agriculture est un secteur économique essentiel au Nouveau-Brunswick; il fournit des produits bruts pour la consommation ou la transformation à valeur ajoutée. Des investissements stratégiques sont requis afin que nous puissions développer notre plein potentiel et fournir à une population mondiale en expansion des aliments et des produits agricoles à faible émission de carbone. Une meilleure gestion des risques connus, la promotion de la recherche et de l'innovation et l'adoption de mesures d'adaptation engendreront l'industrie agricole résiliente du futur. La communication et la coopération doivent guider les efforts à venir.

4) Les motoneiges et les actes d'intrusion - éditorial

Le 25 janvier 2018

Des motoneiges qui filent dans un paysage glacé à travers champs et forêts est une image classique des joies de l'hiver dans les Maritimes. Mais le plaisir que les motoneigistes y trouvent et les possibilités de photos que ces paysages offrent aux exploitants touristiques sont en fait des sources de frustration, de colère et de dépenses pour les agriculteurs. Se promener ainsi dans les champs n'est pas un sport sans conséquences. Dans la plupart des cas, la destruction n'est probablement pas délibérée – il s'agit plutôt d'une combinaison d'ignorance des conséquences et d'indifférence à l'égard de celles-ci.

La liste de ce que les motoneigistes ne savent pas, ou choisissent de ne pas savoir, est longue. Premièrement, les actes d'intrusion sont illégaux. La *Loi sur les actes d'intrusion* les interdit expressément et prévoit des amendes, mais elle n'est pas appliquée de façon assez rigoureuse pour modifier le comportement des motoneigistes inconscients.

Deuxièmement, les emprises d'Énergie NB ne sont pas des sentiers publics. Elles sont négociées avec les agriculteurs, qui ont consenti à ce que les lignes de transport traversent leurs terres. L'interdiction des actes d'intrusion vise aussi bien les emprises que les terres privées.

Troisièmement, les motoneigistes croient peut-être qu'ils ne font pas de mal parce que la terre est recouverte de neige. Or, il est vrai que la neige vierge agit comme isolant pour les cultures sous-jacentes, mais la neige qui est compactée par les motoneiges perd sa capacité de protection, ce qui tue les plantes. Il y a aussi deux autres dangers peu reconnus : les déchets sauvages, qui peuvent causer des bris mécaniques au matériel agricole passant dessus ou tuer

le bétail les ingérant, et le risque de propagation d'une ferme à l'autre de maladies transportées sur les chenilles de motoneige. La biosécurité est une priorité pour les producteurs, car les problèmes de cette nature peuvent entraîner des dépenses importantes, mais ils sont invisibles pour les motoneigistes.

Enfin, les motoneigistes présument que les agriculteurs ne travaillent pas à l'extérieur durant l'hiver et qu'il n'y a donc pas lieu d'être prudents. Or, les agriculteurs qui font de l'entretien et des tâches quotidiennes doivent être à l'affût pour se protéger du danger que représente une machine lancée à pleine vitesse, surtout dans les entrées et les virages serrés, où le conducteur n'est pas conscient de la présence de l'agriculteur.

Que peuvent faire les agriculteurs pour améliorer la situation? Deux outils principaux s'offrent à nous, à savoir l'application de la loi et l'éducation. La première chose serait d'appliquer la loi actuelle contre les actes d'intrusion de façon à imposer des pénalités suffisamment élevées pour encourager la conformité. Malheureusement, les effectifs de l'Unité de l'application des lois sur les véhicules hors route du gouvernement sont tout à fait insuffisants pour traiter les nombreuses plaintes des agriculteurs. Il faut plus de ressources.

De plus, l'Alliance agricole du Nouveau-Brunswick réclame que soit imposée l'obligation d'obtenir le consentement écrit du producteur ou du propriétaire de la terre avant de pouvoir la traverser. Comme les actes d'intrusion ne cessent d'augmenter et que leur interdiction n'est toujours pas appliquée, l'Alliance a également recommandé que les agriculteurs n'aient pas à payer d'impôt foncier afin de compenser pour les pertes de cultures et les dommages causés aux terres à la suite des actes d'intrusion.

D'autres recommandations de l'Alliance adressées au gouvernement ont trait à l'éducation. L'une de ces recommandations vise à rehausser les efforts pour sensibiliser le public sur la nature privée des emprises des lignes de transports afin de mettre fin aux intrusions par des gens qui pensent que ces emprises sont des accès publics. Il est suggéré notamment d'encourager la pose d'enseignes pour interdire l'accès; le gouvernement peut contribuer à la sensibilisation, mais les agriculteurs doivent installer ces enseignes à des endroits bien visibles.

Une autre recommandation concerne la nécessité pour le personnel du gouvernement d'être pleinement informé sur la question des actes d'intrusion et des dommages qu'ils causent. Un manque de cohérence dans les renseignements fournis au public ne fait qu'ajouter à la confusion sans dissuader les intrus. Les motoneigistes devraient connaître la loi, et les agriculteurs devraient s'assurer que leurs terres sont clairement identifiées. Ces deux mesures contribueraient pour beaucoup à réduire les dommages causés aux terres agricoles.

Les gouvernements, les agriculteurs et les collectivités ont été bons pour les motoneigistes en faisant la promotion du plaisir que procure ce sport hivernal unique. Il est important de souligner que de nombreux agriculteurs offrent des pistes de motoneige sur leur propriété et qu'il s'agit d'un privilège. Il est alors crucial de rester sur les pistes et de faire preuve de respect si l'on veut qu'elles restent ouvertes. Il y a également lieu de soutenir les agriculteurs qui sont vulnérables en raison de l'arrogance des motoneigistes qui se croient tout permis. Encourager un luxe récréatif ne devrait pas avoir préséance sur la protection d'un besoin de base.

5) NOUVEAU! – Feuillet de renseignements sur les activités agricoles, les cours d'eau et les terres humides

Il y a des cours d'eau et des terres humides réglementés partout au Nouveau-Brunswick, y compris sur les terres agricoles. Aux termes de la *Loi sur l'assainissement de l'eau*, « cours d'eau » désigne la largeur et la longueur totales, y compris le lit, les berges, les bords et la ligne du rivage, ou toute autre partie d'une rivière, d'une source, d'un ruisseau, d'un lac, d'un étang, d'un réservoir, d'un canal, d'un fossé ou de tout autre canal à ciel ouvert, naturel ou artificiel, dont la principale fonction est de transiter ou de retenir de l'eau, que l'écoulement soit continue ou non. Les terres humides réglementées sont caractérisées par des zones saturées d'eau, soit en permanence ou selon la saison, et dont les sols et la végétation présents se sont adaptés au milieu humide. Les terres humides réglementées représentent une part importante d'un paysage agricole parce qu'elles remplissent des fonctions écologiques essentielles, notamment en servant d'habitat aux insectes pollinisateurs et de zone tampon en cas d'inondation, en réduisant l'érosion, en emmagasinant et filtrant les eaux de ruissellement, et ce, tout en préservant ou en améliorant la biodiversité.

Selon la *Loi sur l'assainissement de l'eau*, « terre humide » désigne la terre qui a :

- a) de façon périodique ou permanente, une nappe phréatique à la surface, près de la surface ou au-dessus de la surface de la terre ou qui est saturée d'eau, et b) soutient un processus aquatique indiqué par la présence de sols hydriques, d'une végétation hydrophile et des activités biologiques adaptées à un milieu humide.

Le présent feuillet de renseignements fournit de l'information sur les cours d'eau et les terres humides réglementées ainsi que sur la meilleure façon de gérer les activités agricoles existantes et les nouvelles activités agricoles envisagées à proximité d'un cours d'eau ou d'une terre humide réglementée. Cliquez [ici](#) pour continuer à lire.

6) Programme de paillis de plastique en vrac

L'Alliance agricole du N.-B. offre à ses membres en règle un programme d'achat en vrac de paillis de plastique. Une fois toutes les commandes reçues, six points de collecte sont établis dans les régions. Pour en savoir plus et obtenir la liste des prix, veuillez communiquer avec Pamela au bureau au 506-452-8101 ou à alliance@fermeNBfarm.ca.

7) Plan de ferme environnemental

Petit rappel : n'oubliez pas que le PFE est un document « vivant » qui devrait être mis à jour tous les cinq ans ou avant afin d'y intégrer les nouveaux aménagements (p. ex., construction d'une nouvelle étable) ou technologies, ou d'apporter des ajustements pour adapter l'entreprise à des conditions changeantes. John Russell sera dans les régions suivantes pour faire la mise à jour de plans de ferme environnementaux. Si vous voulez mettre votre plan à jour, ou si vous n'avez pas encore de plan, veuillez communiquer avec Camille Coulombe au 506-452-8101 ou à efp-pfe@fermenbfarm.ca.

1 (Nord-ouest) – Deux premières semaines de février 2018
6 (Centre-ouest/Wicklow) - Deux dernières semaines de février 2018
4 (Centre-sud/Sussex) - Deux premières semaines de mars 2018

8) Avis

Sondage sur la sécurité des tracteurs au Canada atlantique – Veuillez prendre connaissance du courriel de recrutement et du sondage sur la sécurité des tracteurs ci-joints.

SURVEYING FARMERS ABOUT TRACTOR SAFETY



Researchers with Memorial University's SafetyNet Centre for Occupational Health and Safety Research are working in partnership with the Prairie Agricultural Machinery Institute of Agrivita Canada Inc. and Agriculture and Agri-Foods Canada to understand **tractor use, tractor safety, and the use of Rollover Protection Structures (ROPS)** on farms in Atlantic Canada (see attached flyer).

A short (10-15 minute) online survey for farmers with tractors in Atlantic Canada is available at http://survey.qualtrics.com/jfe/form/SV_9vP6ffENadG5SoB

For more information contact:

Elise Thorburn, Coordinator

ethorburn@mun.ca

1-709-864-7249 or 1-866-672-3389 (toll free)



Agriculture and
Agri-Food Canada

Agriculture et
Agroalimentaire Canada



SafetyNet
Centre for Occupational Health & Safety Research

9) ACTIVITÉS À VENIR

- **Ateliers de formation sur de bonnes pratiques pour l'agriculture et la cueillette (GACP)**

Est-ce que vous produisez ou fabriquez des spécialités agricoles? Est-ce que vous cueillez des produits sauvages dans la forêt? Si c'est le cas, ce programme pourrait vous intéresser!

Que sont les GACP?

Les GACP (en anglais, Good Agriculture Collection Practices, ou Bonnes pratiques pour l'agriculture et la cueillette) forment un ensemble d'outils pour vous aider à « prouver » que vous cultivez, cueillez, transformez et/ou vendez des plantes de façon sécuritaire. Cette PREUVE est établie par l'utilisation d'un programme reconnu à l'échelle nationale. Élaboré **expressément pour les petits producteurs**, ce système s'inspire de la méthode HACCP (analyse des risques et maîtrise des points critiques) et est reconnu par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Veuillez consulter l'affiche ci-jointe pour en savoir plus. Les ateliers auront lieu uniquement en anglais.

- **Congrès de la pomme de terre et exposition commerciale de Pomme de terre NB-NB Potato, 1^{er} février 2018, Centre E. & P. Sénéchal, Grand-Sault (N.-B.)** – veuillez consulter l'affiche ci-jointe pour plus de détails.
- **Soirée agricole avec les Wildcats de Moncton, 3 février à 19 h** - veuillez consulter l'affiche ci-jointe pour plus de détails.
- **IGNITE- Sommet de la relève agricole, 9 et 10 février 2018, Truro (N.-É.)** – veuillez consulter le programme ci-joint. Pour vous inscrire, cliquez [ici](#).
- **Congrès du Conseil du bœuf des Maritimes, 16 et 17 mars 2018, Hôtel Delta Beauséjour, Moncton (N.-B.)** – veuillez consulter l'affiche ci-jointe pour le programme et le formulaire d'inscription.
- **Food Automation Atlantic, 21 mars 2018,– Charlottetown (Î.-P.-É.)** – pour en savoir plus et vous inscrire, veuillez consulter l'affiche ci-jointe.